

OPTION FLEX

A quoi je sers ?

Dans un cadre général,

Vous ou un membre de la famille participant au séjour, vous trouvez dans l'un des cas suivants **dans les 45 jours qui précèdent votre arrivée** « remboursement ou possibilité de report »

- Maladie, accident, Opération chirurgicale non programmée au moment de la réservation.
- Incident de trajet. Vous manquez votre vol ou traversée bateau. Votre séjour est retardé (vols/traversée décalé(e)s), le solde du séjour sera réactualisé en fonction des nuits non passées dans l'établissement.

Vous ou un membre de la famille participant au séjour, vous trouvez dans l'un des cas suivants **durant le séjour** « interruption de séjour ». Le solde du séjour sera réactualisé en fonction des nuits non effectuées dans l'établissement et vous serez remboursés.

- Maladie, accident qui vous imposerait d'interrompre votre séjour.
- Cas de force majeure qui nécessite un retour impératif (catastrophes naturelles, perte d'un proche)

Dans le contexte « COVID »,

Vous ou un membre de la famille participant au séjour, vous trouvez dans l'un des cas suivants **dans les 45 jours qui précèdent votre arrivée** « remboursement ou possibilité de report »

- Maladie relative COVID (diagnostiqué positif, cas contact, en soins, ...). Confinement total ou « régionalisé ». Vous vous trouvez dans l'interdiction de vous déplacer.

Vous ou un membre de la famille participant au séjour, vous trouvez dans l'un des cas suivants **durant le séjour** « interruption de séjour »

- Maladie relative COVID. Votre séjour est écourté, le solde du séjour sera réactualisé en fonction des nuits non passées dans l'établissement et vous serez remboursés.